

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC INSTALATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

GAEC DE LA LANDE SAINT OUEN
commune de Lorleau

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n° DCAT/SJPE/MEA/26/019, il a prescrit la mise à la consultation du public, pendant une durée de quatre semaines, de la demande d'enregistrement présentée par le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) DE LA LANDE SAINT OUEN relative à l'augmentation de l'effectif de bovins à l'engraissement sur la commune de Lorleau.

La consultation du public se déroulera du **lundi 11 mai 2026 à 9 heures au lundi 08 juin 2026 à 18 heures**.

Durant le délai de la consultation fixé ci-dessus, le dossier en version « papier » comprenant la demande et la description du projet est tenu à la disposition du public à la mairie de LORLEAU, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie.

Aux jours et heures fixés ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de LORLEAU ou les adresser par lettre au préfet de l'Eure (Préfecture de l'Eure - Direction de la coordination de l'action territoriale - Service juridique interministériel et des procédures environnementales - Mission environnement et aménagement), ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-projet-gaeclorleau@eure.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public.

Le dossier est également consultable en version dématérialisée :
- sur le site internet de la préfecture de l'Eure, accompagné de la demande et du dossier de l'exploitant et du registre dématérialisé pendant quatre semaines à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr>

Rubriques: Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-enquetes-publiques-et-participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE/Consultations-publiques/ICPE

- à la préfecture de l'Eure, au service juridique interministériel et des procédures environnementales, sur rendez-vous aux jours et heures habituels d'ouverture au public.